

CSEC

LE COMPTE RENDU
FORCE OUVRIERE EN BREF



31 mars / 1^{er} & 2 avr. 21

Vos élus au CSEC : *Bernadette Balland - Océan Grenier - Gregory Hen - Marie-Pierre Samitier - Éric Vial*
Représentant Syndical FO au CSEC : *Bruno Demange*

SOMMAIRE

- **LIMINAIRE «À la recherche du bon sens»**
- POINT « TRANSFERT D'ÉMISSIONS VERS FRANCETVSTUDIO »
- SITUATION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE
- POURQUOI SUPPRIMER MONGEVILLE ET COMMISSAIRE MAGELLAN ?
- TRANSFERT À VENDARGUES DE LA POST PRODUCTION DU FEUILLETON « UN SI GRAND SOLEIL »
- POINT OUTRE MER
- PROJET DE PLATE FORME D'AIDE À LA PLANIFICATION DES NON PERMANENTS À LA FABRIQUE
- BILAN DE L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2020
- SUIVI DES PRÉSENCES VIA TEAMS
- TAXE D'APPRENTISSAGE 2021
- BILAN LOGEMENT 2020

POINT « TRANSFERT D'ÉMISSIONS VERS FRANCETVSTUDIO »

Ce point était sans nul doute le plus important...et le plus attendu de ce 2ème CSE central de 2021.

Beaucoup de choses ont été dites lors de ce 1er temps d'échanges avec la Direction. Morceaux choisis...

RAPPEL DU CONTEXTE

La Direction est partie des lois Tasca, en 1986, privilégiant les producteurs privés (alors petits et nombreux, et alors que les chaînes étaient très puissantes). Aujourd'hui, les choses ont bien changé, avec des producteurs bien moins nombreux et beaucoup plus gros.

Les droits détenus en interne étaient à 5% jusqu'en 2015. Ils sont passés à 12,5%, et sont à 17,5% aujourd'hui.

Et pour cette production interne, la Direction a choisi de concentrer ses efforts sur sa filiale MFP, devenue France TV Studio (avec un chiffre d'affaire passé de moins de 30 millions d'euros en 2016 à plus de 60 millions). La structure est aujourd'hui le 3ème acteur du marché, et l'ambition est qu'elle devienne le 1er.

QUELLES ÉMISSIONS ?

-LES CHIFFRES ET LES LETTRES

C'est le 1er jeu français, une marque dont tous les téléspectateurs français sont attachés. Certes, il a été vendu dans 15 pays, mais il n'a pas été aussi bien mis en valeur que ce qu'il aurait été possible de faire.

-TELEMATIN

Il s'agit de la 1ère matinale de France, avec l'ambition de le rester.

-Les magazines **FAUT PAS RÊVER** et **DES RACINES ET DES AILES**

Dont une grande partie des contenus sont aujourd'hui confiés à des producteurs externes.

-PASSAGE DES ARTS

QU'EST CE QUI NE CHANGERAIT PAS ?

- emploi garanti
- rémunération garantie
- ancienneté acquise

QU'EST CE QUI CHANGERAIT ?

Sans négociation, les salariés concernés ne bénéficieraient plus des dispositions de l'accord collectif de France●tv après 15 mois. Ils bénéficiaient alors des dispositions prévues dans les accords de FrancetvStudio.

Des négociations sont possibles pour prévoir autre chose, mais le résultat n'est pas garanti.

PRÉCISIONS DE LA DIRECTION

M. Vion pointe le fait d'aller chercher des subventions du CNC, des crédits d'impôts et des subventions régionales : ces solutions sont inaccessibles en l'état à France TV.

Stéphane Sitbon Gomez précise pour sa part que voilà plus de 20 ans que ces émissions sont en gestion directe, et que rien n'a été entrepris pour innover et modifier des choses. Il ajoute qu'elles ont besoin de modes de fonctionnement propres aux sociétés de production.

En réponse au scepticisme, il rappelle que certains disaient voici 3 ans que Vendargues « *allait être un accident industriel* », et que l'organisation de France●tv telle qu'elle existe « *n'est pas faite pour développer des émissions* ».

Son souhait est que FrancetvStudio devienne le principal porteur d'actifs de France●tv. Il ajoute que Delphine Ernotte a changé le rapport à la production interne : « *c'est un changement historique* ».

Olivier Pinson précise que le dispositif est en fait une « *reprise des actifs* ».

Les émissions constituent la somme des actifs : le contrat était encore en cours de rédaction le jour du CSE central.

Il est prévu un accompagnement des personnes concernées par des équipes de la DSQVT et des psychologues du travail du cabinet JLO. Le transfert est prévu pour le 1er septembre, mais l'accompagnement se poursuivra par la suite.

Un chiffre prononcé : 80% des 86 salariés concernés se diraient « intéressés » par ce transfert. 20% y seraient réticentes, soit un nombre de 17 personnes.

COMMENTAIRES DES ÉLUS

Ils s'interrogent sur le bien-fondé de la démarche, et que de tels sujets tombent mal dans cette période.

Ils s'intéressent à cette question précise : est-ce que FrancetvStudio est une entité économique autonome ?

Ils demandent aussi si ce transfert ouvrirait pour les journalistes les conditions de la clause de cession : selon la Direction, non, « car le propriétaire ne change pas » !

De même, la question du volontariat est fondamentale : si c'est effectivement avantageux, ne va-t-il pas y avoir un afflux ?

Ils émettent quelques pistes :

- que les représentants du personnel de France TV puissent négocier le nouvel accord de substitution.
- que l'entreprise s'oriente vers une UES, permettant alors à l'ensemble des salariés du bénéficiaire des accords en vigueur sur les différentes entités du groupe.

Pour FO, si nous entendons ce chiffre de 17 personnes pouvant être réticentes, nous pensons que le nombre exact de personnes pouvant avoir des craintes est supérieur à cela. Que redoutent-ils ? Le manque de précisions concernant les retraites complémentaire, les droits à RCC, le forfait jour, les congés, ou encore le droit aux avantages du CSE, à l'exemple des prestations du CI ORTF. C'est le cas par exemple à Vendargues, où certains salariés ont accès aux colonies de vacances, et d'autres pas. « *Tous les salariés ne sont pas logés à la même enseigne* ».

LES RÉPONSES DE LA DIRECTION

- Stéphane Sitbon Gomez précise tout d'abord qu'il existe une « *garantie de production* » : si une émission venait à s'arrêter, une autre serait trouvée, et le chiffre d'affaires serait garanti.
- Pourquoi l'échéance de septembre ? Parce que c'est le calendrier naturel de la télévision.
- La Direction se dit également favorable à l'idée de l'engagement d'une négociation : « *oui à un esprit d'ouverture et à la prise en compte des inquiétudes réelles* ». Il y a une volonté d'ouverture, avec une forme restant à déterminer.

Par ailleurs, l'expert désigné par le CSE central a débuté son travail d'enquête. Il est dans l'attente de documents importants devant lui être adressés.

A l'issue du point, les élus ont adopté une résolution ([à retrouver en cliquant ICI](#)) à l'unanimité des présents.

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE

La présidente a débuté ce CSE central par une pensée vers notre collègue de France 3 agressée en Ardèche (suite à quoi l'entreprise a déposé plainte).

Elle a réaffirmé l'importance de continuer à prôner notre indépendance, la liberté d'informer, et d'être présents sur tous les territoires.

Quelques chiffres :

Chaque semaine, **38 millions** de téléspectateurs sont amenés à regarder nos journaux.

8 millions de personnes ont pu regarder le dernier match de rugby du XV de France.

Sur le plan numérique, le site Franceinfo est toujours **1er**, devant le Figaro et le Monde, avec une profession de 66% depuis 2020.

À regarder aussi : les **3 mois** d'activité de la chaîne éphémère Culture Box, mise en œuvre par France TV Studio, permettant d'offrir une vie culturelle malgré les contraintes.

La parité a progressé elle aussi : nous comptons **49%** de femmes expertes sur les plateaux, alors qu'elles n'étaient que 25% il n'y a pas si longtemps.

Enfin, sans faire de triomphalisme, elle a précisé que les finances se portent bien. Malgré l'année 2020 très chahutée, et la nécessité de réduction de l'offre, le report des JO de 2020 à 2021, France●tv n'a pas lésiné sur les dépenses, a rempli des missions de service public, et accru son utilité publique. Pour autant, l'exercice 2020 a finalement été bénéficiaire, et l'entreprise va donc pouvoir honorer l'accord d'intéressement signé le 28 août dernier.

POURQUOI SUPPRIMER MONGEVILLE ET COMMISSAIRE MAGELLAN ?

La Direction nous a répondu qu'il était indispensable de se renouveler. Il a ajouté que nous n'adaptions pas les programmes à l'outil de production, et que ces choix ne portent pas atteinte au plan de charge.

« *Si, quand même* », ont laissé entendre les élus, qui ont soulevé que ce qui était prévu pour le site « fiction » de Bordeaux (prévu dans l'accord RCC) n'avance pas.

En marge, concernant l'inversion entre Capitaine Marleau (passant sur France 2) et Alex Hugo (passant sur France 3), elle a dit assumer la prise de risque, tout en ajoutant que Alex Hugo est bien une « fiction de territoire ».

TRANSFERT À VENDARGUES DE LA POST PRODUCTION DU FEUILLETON « UN SI GRAND SOLEIL »

Les élus ont interrogé la Direction sur la façon dont ce projet va s'insérer dans l'immensité du site languedocien.

Et est-ce que ce sont les monteurs actuels du Franay qui vont venir monter à Vendargues ? La question est posée alors que l'on entend que certains salariés ne se disent pas partants pour le faire.

La Direction a répondu à cela qu'un certain nombre a manifesté son intérêt. Il est rappelé que la totalité de l'activité est assurée à ce jour par du personnel intermittent, appréciant de

ne pas faire que cela, et de pouvoir varier cette production avec d'autres activités.

Il y a l'impression en tous cas que l'on est en train de créer un très grand pôle de post production à Vendargues. Pour autant, aucun transfert d'autres activités réalisées sur d'autres sites n'est envisagé à ce jour. Mais il y aura bien des évolutions futures (qui seront à débattre le moment venu).

Yves Dumont a ajouté que si l'entreprise s'était limitée au strict besoin actuel, cela aurait pu lui être reproché...à juste titre.

POINT OUTRE-MER

Les élus ont pris connaissance du compte rendu des débats tenus lors de la dernière commission « Outre-Mer ».

Tout d'abord, les postes de rédacteurs en chef des sites de Martinique et de la Réunion ont été publiés. Ceux de Guadeloupe et la Guyane sont désormais comblés.

Sur le plan éditorial, une priorité est de permettre d'alimenter le portail numérique avec les flux de direction des chaînes « la 1ère ». Nouvelle étape dans le « projet info », l'évocation des interconnexions entre les 3 médias dans chacun des établissements ! Ceci est à associer avec l'évolution des périmètres des métiers.

Sur le plan technique, le renouvellement du MAM de St Pierre et Miquelon est en cours de finalisation. Le renouvellement de la régie radio de Nouvelle Calédonie a débuté et a été stoppé en raison de la crise sanitaire. C'est le cas aussi des futurs cars, dont la mise en production a pourtant débuté.

Enfin, FO attend toujours l'officialisation de l'inventaire concernant les pratiques dans les différents établissements d'Outre-Mer au sujet de l'utilisation des UTS. Nous pensons notamment à de nombreux journalistes rédacteurs et radios, qui les pratiquent régulièrement.

PROJET DE PLATE FORME D'AIDE À LA PLANIFICATION DES NON PERMANENTS À LA FABRIQUE

Cette expérimentation, appelée **Notif**, souffre de certaines carences :

- l'outil ne garantit pas le caractère exceptionnel du recours aux CDD,
- il utilise le lieu de résidence comme critère de choix premier pour sélectionner les non permanents, ce qui est une discrimination reconnue par le code du travail,

- le sujet de l'utilisation possible des déclarations de disponibilités en cas de litige n'a pas été réglé,
- et l'équité de traitement entre les non permanents (avancée comme un des objectifs) est loin d'être atteinte.

C'est la raison pour laquelle les élus ont adopté **un avis négatif**.

BILAN DE L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2020

Les effectifs ont baissé de 422,5 ETP en 1 an, pour atteindre le chiffre de 9021 ETP.

En parallèle, on compte 467 départs dans le cadre de la RCC. Globalement, cette dernière prévoit à ce jour un total de 885 départs sur l'ensemble du plan (ce qui est très inférieur au chiffre maximal de 2000 départs possibles...même si nous savions dès le début que ces 2000 départs ne seraient pas atteints).

On note une baisse de 8% de recours aux non permanents (qui s'explique par la baisse d'activité au 1er semestre 2020). Ce chiffre aurait été supérieur s'il n'y avait pas eu un recours plus massif que la normale au cours du 2ème semestre, comme prévu dans le dispositif de solidarité avec les non permanents.

Les secteurs où la baisse est la plus sensible sont Malakoff, la Fabrique (dans le Réseau, surtout concernant les non permanents), les « grosses » régions telles que Nouvelle Aquitaine, Hauts de France, Auvergne Rhône Alpes, Occitanie et Grand Est. En Outre-Mer, chaque station perd des postes.

SUIVI DES PRÉSENCES VIA TEAMS

La Direction avait le projet de demander aux salariés de renseigner via Teams leurs présences sur sites. En expliquant que cette information n'existe nulle part (et que les plannings, en particulier, ne permettent pas de le savoir).

Les élus ont critiqué cette idée, soulevant le fait que ce n'est pas aux salariés d'effectuer ce type de tâche, alors que la planification est du ressort de l'employeur.

Ils ont aussi mis en avant l'empilement incessant des tâches administratives qui

Les élus ont redemandé davantage de transparence concernant le devenir des postes libérés par la RCC. Combien (et lesquels) sont remplacés, redéployés, mis en réserve pour les projets de transformation ?

pèsent sur les personnels (entre la saisie des congés, les RIA, les frais de mission...). Pour les managers aussi, il existe un risque de charge de travail supplémentaire.

Ils ont donc demandé l'abandon du projet, et ont été entendus par la DRH. La Direction a en effet annoncé l'abandon de cette proposition telle qu'elle se présente. Les élus ont salué cette décision.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

La réforme des dispositifs sur la formation professionnelle a entraîné une forte baisse de cette enveloppe, qui n'est plus que de 500.000 €.

Il existe 3 niveaux de priorités :

- un premier pour les organismes préparant aux métiers de l'audiovisuel, du journalisme, les grandes écoles, IUT...
- un deuxième pour les organismes partenaires de France●tv, et dont

l'entreprise accueille des stagiaires (hors stages d'observation).

- et un troisième pour les lycées, collèges, associations en zone d'éducation prioritaire.

Les élus ont soulevé un certain risque d'éparpillement. Peut-être faudrait-il prioriser certains établissements... Et prendre en compte aussi l'Université (qui est un service public).

BILAN LOGEMENT 2020

Les élus ont pris acte de ce bilan, et du niveau de service d'Action Logement extrêmement décevant, délivré en contrepartie des 2,6 millions d'euros versés par France●tv. Seuls 4 salariés ont pu trouver un logement par ce biais (contre 26 en 2019 et 35 en 2018). Très clairement, sur ce besoin en

matière de recherche de logements, le service n'est plus en capacité de répondre au besoin des nouveaux demandeurs. C'est particulièrement vrai en région parisienne, où cette recherche est très difficile, et peut constituer un frein à la mobilité.

Certes, il existe des éléments d'explication, avec les prélèvements de l'Etat et les attributions auprès des « publics prioritaires » (dans le cadre du Droit Au Logement Opposable - DALO) pris sur ces budgets des entreprises.

Les élus ont donc décidé de solliciter leur conseil juridique pour déterminer quelles solutions alternatives pourraient être trouvées.

Enfin, il est rappelé que Action Logement, ce n'est pas qu'une aide à la recherche de biens locatifs. D'autres types de services sont proposés tels que des compléments de prêts, les aides Mobili Pass ou le dispositif Visale.

Pour tout le détail, retrouvez le compte rendu de la dernière commission logement [en cliquant ICI](#).

Le prochain CSE central aura lieu les 20, 21 et 22 avril.